

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 février 2021

Compte-rendu

La convocation a été envoyée le 3 février 2021.

La convocation a été affichée le 3 février 2021.

Présents :

M. MARTIN Patrick, M. CERBONESCHI Pierre, Mme PESENTI-GROS Véronique, M. ARNAUD Philippe, Mme OUACHANI Françoise, M. HACQUARD Fabien, Mme MAIRE Dominique, M. BALENBOIS Thierry, Mme DEMRI Sabine, Mme COURTOIS Bérangère, M. BONNEVIE Cyril, Mme COPIN Anne, M. MONNERET Frédéric, Mme MARTIN Lucie, M. MATTIS Gérard, M. ROUX MOLLARD Pierre, Mme THOLMER Ingrid.

Absents : M. SCARAFFIOTTI Mathieu (procuration à M. BONNEVIE Cyril), Mme BONNEVIE Denise (procuration à M. MATTIS Gérard)

Secrétaire de séance :

Mme Dominique MAIRE

Appel des conseillers municipaux :

Il est constaté la présence effective de 17 conseillers municipaux et 2 pouvoirs, soit 19 voix.

*M. le maire demande à l'assemblée son accord pour que le conseil municipal se déroule à huis clos.
Unanimité sur ce point.*

Décisions du Maire :

Monsieur le Maire expose les décisions prises, au titre de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales :



Val d'Isère

MAIRIE

30/12/2020	2020/063	Signature d'un contrat avec la société GFI PROGICIELS pour la maintenance des logiciels Cart@DS et Intr@Geo, utilisés par le service urbanisme. Le montant est de 864,60 € HT, soit 1 037,50 € TTC annuel. Signature d'un contrat avec la société GFI PROGICIELS pour l' hébergement des logiciels Cart@DS et Intr@Geo, utilisés par le service urbanisme. Le montant est de 330,00 € HT, soit 396,00 € TTC annuel. Durée des contrats : 1 an, renouvelable par année entière et ne pouvant excéder 4 ans soit jusqu'au 31/12/2023
30/12/2020	2020/064	Signature d'une convention pour l'ouverture du TK de la Legettaz du 27/12/2020 au 01/01/2021. La facturation sera effectuée directement aux organismes pour lesquels les prestations seront effectuées.
08/01/2021	2021/001	Signature d'une convention pour l'ouverture du TK de la Legettaz du 04/01/2021 au 05/02/2021. La facturation sera effectuée directement aux organismes pour lesquels les prestations seront effectuées.
26/01/2021	2021/002	Signature d'une convention avec le Dr Karibian de Médival pour assurer les fonctions de médecin-référent à la crèche municipale « les bouts d'choux », à titre gracieux.
26/01/2021	2021/003	Signature d'une convention avec Mme Olivia Clarey pour la mise en place d'une activité de FAT BIKE au pied de la face de Belvedere. Redevance de 500€ par an.

Procès-verbaux :

Monsieur le Maire présente les procès-verbaux des conseils municipaux des 22 décembre 2020 et 4 janvier 2021 **Ils sont approuvés à l'unanimité.**

M. Mattis relève une coquille dans l'ordre du jour : il s'agit bien du vote des budgets 2021 et non 2020.

M. Mattis demande un moment de recueillement à la mémoire Philippe CAILLOT, disparu il y a quelques jours. Il indique que M. Caillot a beaucoup œuvré pour la station.

M. le maire acquiesce et demande une minute de silence qui est observée. M. le maire rappelle que la vie d'une commune est faite de départs et d'arrivées : Val d'Isère a la chance d'être une des rares communes de la région où la population augmente.

M. le maire poursuit en indiquant que le choix a été fait de voter le budget plus tôt pour permettre, ainsi, aux services, de lancer les travaux d'investissement, le plus rapidement possible.

Dossiers soumis à délibérations au conseil municipal du jour :

Madame Véronique PESENTI GROS, rapporteuse du point 1

Délibération 2021.02.01 : Budget primitif 2021 – Budget principal « Ville »

Généralités

Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses de la commune pour un exercice.

Les recettes et les dépenses qui doivent être évaluées de façon sincère, sont inscrites au budget et peuvent être exécutées dans la limite des crédits alloués. Dans ces conditions, le vote du Conseil Municipal sur le budget constitue une décision fondamentale qui l'engage pour tout l'exercice.

Le budget soumis à votre approbation a été élaboré sans variation des taux des impôts locaux.

La stratégie de périmètre

Les cadrages budgétaires de la commune de Val d'Isère sont périmétrés pour l'ensemble de la station, soit, satellites et associations compris. Les politiques publiques visant à réaliser des économies sont impactantes pour l'ensemble des parties prenantes.

Avant toute projection 2021, quelles sont les bases essentielles de 2020 à prendre en considération ?

→ **Crise Sanitaire en 2020** : L'impact de la crise COVID-19 sur les finances de la collectivité est important.

En recettes de fonctionnement, le constat est à la baisse. Différentes sources de recettes sont concernées : Taxe Remontées mécaniques, Taxe de Séjour... En synthèse toutes les recettes avec un inducteur « tourisme » sont en berne. Il en va de même des recettes indirectement attachées au tourisme : les journées crèches, pour ne prendre qu'un exemple.

Le volet dépenses s'en trouve lui aussi déstabilisé car en cours d'exercice nous avons demandé des efforts particulièrement importants à tous les acteurs.

La confirmation sera apportée lors du vote du Compte administratif, mais nous pouvons d'ores et déjà constater qu'en 2020 le volume budgétaire général a été impacté, de façon externe (menace) sur les recettes, de façon pilotée (stratégie) côté dépenses.

Cette stratégie **conservatrice** nous permet d'envisager 2021 avec une certaine élasticité car nous pourrions constater un résultat 2020 à l'équilibre entre dépenses et recettes.

Le fonds de roulement constaté au CA 2019 sera donc inchangé au CA 2020. Ceci nous donnera l'élasticité recherchée. Un budget supplémentaire sera proposé au Conseil Municipal de juin 2021. De nouvelles dépenses seront fléchées à cette occasion.

Présentement, le budget primitif 2021 affiche les particularismes suivants :

2021 : Adaptation, Qualité et Agilité

L'élaboration du budget 2021 a été conditionnée dans un contexte de crise sanitaire et par conséquence économique.

⇒ **Adaptation**

La plupart des postes de recettes sont prévus en forte baisse, crise COVID-19 oblige. Les inducteurs sont essentiellement touristiques. La posture d'adaptation est de réduire les dépenses associées au tourisme, partant d'un principe qu'elle ne se réaliseront pas car la station est « en veille ». Les principales sources :

- La subvention au Club des sports est adossée sur une convention d'objectifs. Malgré la volonté indéfectible du « Club », ces objectifs ne seront pas remplis car la crise sanitaire nous interdit de les mener.
- La subvention à la SEM SOGEVALDI est adossée à une convention d'objectifs, lesquels sont très attachés à l'animation et à l'évènementiel touristique hivernal. Cette activité est malheureusement réduite à « peau de chagrin ». Ces dépenses n'auront donc pas lieu.
- La subvention d'équilibre permet d'inscrire au budget annexe Equipements Culturels et Sportifs, des dépenses pour faire fonctionner les équipements touristiques tels que le Village des Enfants, le centre Aqua sportif... Ces équipements sont en mode « veille ». La subvention est donc diminuée.

⇒ **Qualité du service public**

Le service public doit rester de grande qualité en ces périodes « saumâtres ».

- Maintien de budgets sur les services « qualité de vie », « Vie de Village » ... Les écoles, la crèche, le vie culturelle et associative... Tous ces budgets ont été soutenus.
- Le développement de notre activité « Patrimoine » redonne une vie à bon nombre de nos richesses locales, architecturale, humaines, vernaculaires. Cette politique publique est soutenue au niveau du budget.
- Maintien de budgets minimum pour entretenir notre patrimoine « bâtiments » ;
- Maintien de budgets minimum pour l'activité « Voirie – Travaux » ;
- Soutien fort aux projets du Service CCAS : le soutien social est primordial pour notre village durement impacté par une activité économique arrêtée ;

⇒ **Agilité et pilotage**

« **Tout ce qui est contrôlable n'est pas ipso facto utile à contrôler** » - La création du service Qualité – Sécurité permettra ce pilotage qualité. Le service Comptabilité – Budget ajustera un tableau de bord « Contrôle de Gestion » pour piloter nos dépenses et recettes. Nous ajusterons celui-ci tout au long de l'exercice par un contrôle accru des engagements financiers.

Les arbitrages budgétaires d'investissements 2021

Conscients de la difficulté de l'exercice d'équilibre budgétaire, le volume d'investissements reste élevé sur notre commune. Cette posture vise à afficher le dynamisme nécessaire à la réalisation des objectifs de l'équipe municipale.

⇒ *Principaux éléments financiers à la base du budget principal 2021 :*

Le tableau d'équilibre général budgétaire 2021 ci-dessous expose les grands volumes qui seront détaillés dans cette note.

	DEPENSES	RECETTES
VOTE FONCTIONNEMENT	21 842 397	21 842 397
	DEPENSES	RECETTES
VOTE INVESTISSEMENT	6 973 082	7 754 948
REPORTS RAR	998 097	216 231
TOTAL INVESTISSEMENT	7 971 179	7 971 179
TOTAL BUDGET	29 813 576	29 813 576

BUDGET 2021 PRINCIPAL – VAL D'ISERE

I - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – Budget 2021

DEPENSES	2017	2018	2019	2020	Budget 2021	Evol%
011 - Dépenses d' Exploitation Générales	6 040	6 406	7 387	6 306 177	6 688 637	6,1%
012 - Charges de Personnel	5 455	5 474	5 887	6 039 447	6 093 000	0,9%
014 - Fpic				730 866	-	
65 - Subventions et charges de Gestion Courante	6 039	5 938	6 252	6 398 404	4 190 888	-34,5%
66 - Charges Financières	445	418	387	358 578	328 000	-8,5%
67 - Charges exceptionnelles	2 543	2 644	3 068	3 663 110	2 817 100	-23,1%
68-Provisions pour risques et charges					-	
DOTAT. AMORT. IMMO INCORPELLES ET CORPELLES	1 249	1 292	1 308	3 920 200	1 724 772	
Totaux Dépenses Réelles Fonctionnement	20 522	20 880	22 981	23 496 582	20 117 625	-59%
Totaux Budgets					21 842 397	

La section de Fonctionnement s'équilibre à **21.842.397 €**, dont **20.117.625 €** de dépenses réelles de Fonctionnement.

A- Principales évolutions fonctionnement 2021

POINTS CLES

- ⇒ (011) Le budget de dépenses du chapitre 011 augmente de **6 %**. De manière générale, il s'agit de donner du souffle aux services de la Ville impactés lourdement en 2020. Cependant, nous sommes très loin du niveau de budget de 2019 ou 2020. L'effort sera encore très conséquent en 2021 malgré l'augmentation de 320.000 € qui masque la baisse des dépenses d'exploitation de 2020.

- ⇒ (012) Les charges de Personnel sont stabilisées à **+ 0.9 %**. Pour autant, nous élaborons un plan de mouvements de ressources humaines ciblé sur des missions en adéquation avec les objectifs des politiques publiques.
- ⇒ Le chapitre (65) qui comporte les soutiens aux satellites, les subventions associatives et les indemnités aux élus est en forte baisse - **34.5 %**. Les subventions liées aux contrats d'objectifs du Club des Sports et de la SEM SOGEVALDI ont été diminués. Ces organismes organisent moins d'évènements du fait de la situation sanitaire en France.
- ⇒ Le chapitre (67) également diminué à - **23.1%**. Des économies sont demandées sur les équipements culturels et sportifs.

En conclusion, il faut constater - **59 %** de budget de dépenses réelles. La crise COVID nous impose une diminution conséquente pour faire l'équilibre avec nos recettes. Le résultat de 2020 nous permettra d'affecter de nouvelles dépenses lors du vote du compte administratif 2020.

Le détail des natures de dépenses est présenté dans les annexes jointes à cette note.

B- Produits de fonctionnement

RECETTES	2017	2018	2019	2020	Budget 2021	Evol%
013 - AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	341	368	351	505 693	410 867	-18,8%
70 - Vente de Produits	1 649	1 811	2 073	1 399 421	1 519 712	8,6%
73 - Fiscalité	17 631	18 457	18 899	18 266 396	16 302 474	-10,8%
74 - Dotations, Subventions et Participations	3 610	3 509	2 752	3 413 857	3 355 127	-1,7%
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	105	107	108	77 599	75 000	-3,3%
76 - PRODUITS FINANCIERS	81	81	81	81 496	82 000	0,6%
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	8 296	4 811	8 778	2 874 503	1 000	
042 - Opérations d'Ordre	33	66	82	1 098 500	96 217	
Totaux Recettes Réelles Fonctionnement	23 417	24 333	24 264	23 744 462	21 745 180	-25%
Totaux					21 842 397	

Les recettes réelles de fonctionnement sont de **21.745.180 €**, soit un constat de **- 25 %** vs n-1.

POINTS CLES

- ⇒ (70) Augmentation du budget liée aux ventes de repas à la commune de Tignes. Cette vente est équivalente à une augmentation de dépenses.
- ⇒ (73) La fiscalité chute de **10.8%** par la baisse de taxe sur les remontées mécaniques.

C- Synthèse à propos de la section de Fonctionnement

La crise sanitaire impacte le budget principal de la collectivité en affichant un volume de recettes de fonctionnement de - 25%, soit environ 2.000.000 €.

Flexibilité et Discernement : pour autant, notre dynamique budgétaire est conservé. Nous fléchons la baisse de recettes sur des dépenses qui doivent également baisser conjoncturellement. La baisse d'activité touristique entraîne de moindres dépenses sur les satellites.

La stratégie de précaution des inscriptions budgétaires sera ajustée pour certains crédits de dépenses si l'affectation du résultat 2020 permet de constater un excédent.

Les points à surveiller sont : l'évolution de la taxe remontées mécaniques en recettes. Coté dépenses, un plan de contrôle de gestion est construit pour piloter les gestionnaires.

II - SECTION INVESTISSEMENT

Cette section s'équilibre à hauteur de **7.971.179 €**.

TROIS catégories de dépenses :

⇒ Opérations d'équipement ou de travaux et projets	5.180 k€ et 998 K€ de reports
⇒ Subvention d'investissements aux satellites	475 k€
⇒ Remboursement en capital de la dette	1.195 k€

Pour y faire face, CINQ catégories de recettes :

⇒ Subventions reçues	500 k€
⇒ Reports de Subventions	216 k€
⇒ Dotations	1.500 k€
⇒ Cessions d'immobilisations	2.064 k€
⇒ Emprunts	1.865 k€

Analyse financière des investissements :

⇒ Le RATIO Investissements / RRF =	28.4 %
------------------------------------	---------------

A- Dépenses

Les nouveaux investissements atteignent **5.180.213 €** auxquels s'ajoutent les investissements reportés pour un montant de **998.107 €**.

Soit, un total d'opérations d'investissement ou d'équipement de **6.178.320 €**.

A ces opérations s'ajoutent :

Le remboursement en capital de la dette	1.195.444 €
Les subventions d'équipement aux satellites :	

Club des Sports	100.000 €
Val D'Isère Tourisme - SAEM SOGEVALDI	100.000 €
Plan Qualité Route	275.000 €

B- Recettes d'Investissements

Dotations aux amortissements	1.595.948 €
Subventions	500.000 €
Taxe d'aménagement et FCTVA	1.500.000 €
Cessions d'immobilisation :	2.064.000 €

Pour financer son plan d'investissement la commune contractera un emprunt de 1.865.000 €.

Le détail des opérations d'investissements est en annexe ; les principales opérations relèvent des domaines suivants :

- Aménagement du Rond-point des pistes ;
- Travaux d'agrandissement et de réaménagement Groupe scolaire ;
- Etudes de restructuration du bâtiment « ancienne piscine » ;
- Transfert gare routière ;
- Etudes « Hub Multimodal » ;
- Restructuration du parc automobiles ;
- Restructuration du poste de Police Municipale ;
- Enveloppe voirie ;

III - ANALYSE DE LA DETTE

Ce tableau présente l'état de la dette consolidé et les ratios de dette au 1er janvier 2021.

Budgets 2020	Encours au 01/01/2021	Capital	Interets	Annuité	Encours au 31/12/2021
Ville Budget Principal	14 071 802	1 195 443	323 899	1 519 342	12 876 359
Equipements Culturels et Sportifs	9 886 418	613 411	412 536	1 025 947	9 273 007
Eau et Assainissement				-	
Parkings	5 341 638	330 302	236 076	566 378	5 011 336
Totaux Consolidés	29 299 858	2 139 156	972 511	3 111 667	27 160 702

La collectivité recourt à la dette en 2021 à hauteur de **1.865.000 €**.

Mme Pesenti Gros présente le budget primitif de la ville qui s'élève pour cette année à 29 813 575,79€, dont 21 842 397€ en fonctionnement et 7 971 179,05€ en investissement. Le budget de la Régie des pistes n'est pas compris dans ce calcul et sera voté plus tard dans l'année. Le contexte sanitaire ampute la collectivité d'une partie de ses recettes, sans visibilité sur les aides éventuelles à ce jour. Le budget a été établi avec la plus grande vigilance sur les dépenses. Des réunions de cadrage budgétaires avec les services se sont tenues dès le mois de Novembre. Le vote a lieu un mois plus tôt dans l'année pour pouvoir lancer les travaux. Un budget supplémentaire, présenté en mai ou en juin, devrait apporter plus de précisions et permettre des ajustements.



Val d'Isère

MAIRIE

Concernant le fonctionnement, ce budget est en baisse de 2 millions d'euros par rapport au budget réalisé en 2020. C'est le soutien aux satellites qui diminue le plus, passant de 6 398 404€ en 2020 à un prévisionnel de 4 190 888€ soit une baisse de 34%. Les subventions accordées au Club des Sports et à Val d'Isère Tourisme ont été diminuées, considérant que de nombreux événements ont dû être annulés en raison de la crise sanitaire. Véronique Pesenti-Gros précise que des réunions avec les satellites sont organisées toutes les six semaines afin d'ajuster au mieux les subventions. Des efforts sont également demandés aux équipements culturels et sportifs, notamment au Village des enfants. L'objectif affiché est le maintien du service rendu à la population avec des budgets soutenus pour les services « qualité de vie », « vie de village » et « patrimoine », ainsi qu'un soutien fort aux actions du CCAS. Les recettes d'investissement sont en baisse, en particulier concernant la fiscalité dont les recettes baissent de plus de 10%, en raison principalement de la diminution de la taxe sur les remontées mécaniques.

Côté investissements, il a été fait le choix de soutenir le tissu économique local en maintenant un budget d'investissement conséquent. Constatant un état dégradé des biens communaux, un effort particulier est porté sur la remise à niveau des bâtiments communaux (Police municipale, Centre des congrès, locaux du Club des Sports...), du parc des engins et des véhicules communaux (fraise à neige), du réseau des canalisations d'assainissement et du réseau d'éclairage public. Des missions d'études ont été fléchées pour amorcer les projets structurant de la Municipalité : réhabilitation des locaux de l'ancienne piscine, restructuration du restaurant scolaire, faisabilité et implantation du hub multimodal et de son transport dédié, déplacement de l'actuelle gare routière...

Mme Tholmer remarque que certains montants retenus en commission finances ont été revus à la baisse, voire ont disparu, c'est le cas du budget relatif à la vidéo protection.

Mme Pesenti Gros indique que ce dernier sera voté lors du budget supplémentaire dans les prochains mois.

Mme Tholmer voit également une forte baisse sur le budget consacré à la voirie. « On ne bouche que des trous avec ça » déclare-t-elle.

Mme Pesenti Gros lui répond que l'enrobé est une matière première très chère, surtout les prix varient en fonction des volumes commandés et à l'échelle de Val d'Isère, ces volumes sont peu importants. La Communauté de communes devrait travailler avec les 8 communes de son ressort pour négocier avec les fournisseurs et ainsi réaliser des économies d'échelle, en se constituant en centrale d'achats.

Mme Tholmer poursuit en s'étonnant de voir le budget « protection contre les avalanches » passer de 498.000€ à 130.000€ et M. Mattis de mettre l'accent sur l'importance de purger la « tourne de la Daille » qui protège le hameau du Crêt. Mme Pesenti Gros indique que le budget de l'an passé incluait de gros travaux de protection au niveau du Chatelard. L'enveloppe budgétaire pour cette année prévoit les travaux d'entretien « classique » des protections. Pour la tourne de la Daille, il sera nécessaire d'envisager avec le RTM des travaux de plus grande ampleur.

Mme Tholmer estime que le budget consacré à la future gare routière ne soit que de 100.000€ ce montant lui semble faible.

Enfin, elle relève également une diminution importante du budget de fonctionnement alors qu'elle remarque dans le même temps une augmentation des indemnités des élus, elle estime « que ce n'est pas éthique pour reprendre une expression qui vous est chère » « et c'est mal venu actuellement » dit-elle.

M. le maire prend la parole et s'appuie sur la possibilité offerte par la loi de décembre 2019 « engagement et proximité » de valoriser le travail des élus et permettre à tous de s'impliquer « et pas seulement aux riches retraités » déclare-t-il. « Cette application se fait au moment de l'installation du Conseil et c'est ce que nous avons fait. Ca ne me choque pas » conclut-il

Il précise qu'il s'engage à justifier ses dépenses à l'euro près ce que son prédécesseur ne semble pas ne mesure de faire comme le lui a demandé la Chambre régionale des comptes

M. Bonnevie regrette le côté « insti' » de Mme Tholmer qui pointe plusieurs petites lignes budgétaires, « mais on ne va pas s'engager dans un débat stérile » termine-t-il

Mme Pesenti Gros ajoute que la commune n'a encore aucune visibilité quant aux éventuelles compensations que l'État va allouer aux collectivités. Ceci permettra de faire un réajustement lors de la présentation du budget supplémentaire en mai ou juin.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

VOTE POUR :15 M. Cyril BONNEVIE ayant utilisé le pouvoir de M. SCARAFFIOTTI

VOTE CONTRE : 4 (Mme Denise BONNEVIE – M. Gérard MATTIS- M. Pierre ROUX MOLLARD-Mme Ingrid THOLMER) Monsieur Mattis ayant utilisé le pouvoir de Mme BONNEVIE

Délibération 2021.02.02 : Budget primitif 2021 – Budget annexe **« Equipements culturels et sportifs »**

Ce budget regroupe un ensemble d'équipements à caractères sportifs et touristiques, à savoir :

- ⇒ Centre des congrès Henri Oreiller ;
- ⇒ Centre Aqua sportif ;
- ⇒ Batiment de « l'Ancienne piscine » occupé par le Club des sports ;
- ⇒ Patinoire des Lèches ;
- ⇒ Le Village des enfants ;
- ⇒ Installations sportives d'été ;
- ⇒ Installations sportives d'hiver : elles regroupent les stades de slalom et les installations nécessaires pour l'organisation des courses et des compétitions.

Le budget primitif pour l'année 2021 se présente ainsi :

1.Orientations Budgétaires 2021

Le budget « Equipements Culturels et sportifs » est très impacté par la crise sanitaire COVID-19. En effet, il supporte les dépenses et recettes d'exploitation des installations à caractère touristique ainsi que les dépenses structurelles et fixes de ces équipements : amortissements du centre aqua sportif, annuité des emprunts contractés lors de la construction de ces établissements.

L'équilibre d'exploitation s'obtient par une subvention idoine du budget principal.

En 2021 les orientations budgétaires sont très nettement sur une posture de diminution des dépenses qui est un constat suite à la fermeture des équipements. Face à cela, nous constatons parallèlement une diminution des recettes (conjoncture).

Le tout est aligné et entraine une baisse notable de la subvention d'équilibre.

En résumé, la situation sanitaire entraine une baisse des recettes, compensée par de moindres dépenses.

2.Section Fonctionnement

	en Euros	en Euros
DEPENSES	REA 2020	Prev 2021
011 - Dépenses d' Exploitation Générales	1 127 954	814 982
Installations Sportives d'été	30 593	34 445
Installations Sportives d'Hiver	64 149	42 432
Centre AquaSportif	149 184	161 720
Batiment Club des Sports	31 305	33 645
Patinoire des Leches	148 452	114 620
Centre des Congres	191 510	165 790
Village des Enfants	512 764	262 330
012 - Charges de Personnel	3 788	-
66 - Charges Financières	436 619	413 237
67 - Charges exceptionnelles	6 545	
DOTAT. AMORT.	1 065 243	1 146 923
Virement à la section Inv		
TOTAL DEPENSES	2 640 149	2 375 142

Les charges et produits s'équilibrent à 2.375.142 € soit un écart de -10 %.

Les éléments clés de la section de fonctionnement :

- Diminution des dépenses d'exploitation (Masse salariale) principalement sur le Village des enfants qui affiche un niveau d'exploitation faible lié à sa fermeture partielle.
- Les augmentations budgétaires en dépenses sont principalement liées aux honoraires des cabinets juridiques et financiers qui nous accompagnent sur le renouvellement des DSP.

RECETTES	REA 2020	Prev 2021
70 - Vente de Produits	315 388	256 565
706-RECETTES Village des Enfants	117 176	59 565
7983 - Locations	127 299	126 120
7078-Remboursements de Frais	70 912	70 880
74 - Dotations, Subventions et Participations	2 009 175	1 887 000
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	115 906	53 077
77 - RECETTES EXCEPTIONNELLES	30 459	
042 - Opérations d'Ordre	178 467	178 500
TOTAL RECETTES	2 649 395	2 375 142

- ⇒ (74) Subvention d'équilibre à hauteur de **1.887.000 €** → Forte baisse **-6,1 %**
- ⇒ (706) Recettes d'exploitation directes - **49,17 %**

3. SECTION INVESTISSEMENT

Le budget des **dépenses** d'investissement est de **1.511.103 €** ainsi réparti :

Opérations d'investissement	674 320
Reports année précédente	44 870
Remboursement Capital Dette	613 413

Les investissements sont financés par la dotation aux amortissements et un emprunt d'équilibre de **319 310 €**.

Eléments clés de l'investissement :

- Programme de mise en sécurité et rénovation « Ancienne piscine » 150.000 €
- Programme de rénovation du Centre des Congrès 100.000 €
- Création d'un PumpTrack 140.000 €

Détail des opérations d'investissements :

7001	BATIMENT CLUB DES SPORTS	201 400
7101	PATINOIRE INVESTISSEMENT EQUIPEMENT TECHNIQUE	14 500
7201	CENTRE CONGRES	138 450
7501	VILLAGE DES ENFANTS GARDERIE	28 500
7700	EQUIPEMENTS ÉTÉ	215 000
7601	CENTRE AQUASPORTIF	28 000
7803	RAQUETTE ARRIVEE DAILLE	3 600
	Total	629 450

Véronique Pesenti Gros présente le budget primitif concernant les équipements culturels et sportifs, en nette diminution. Celui-ci passe en effet, pour la section de fonctionnement de 2 640 149€ en 2020 à 2 375 142€, soit une baisse d'un peu plus de 10%.

Le Village des Enfants est particulièrement impacté, les dépenses de fonctionnement concernant la structure baissant d'environ 50%. Les faibles niveaux d'exploitation de la structure, en raison de la crise sanitaire permettent de réaliser des économies sur le fonctionnement, mais les recettes sont également en baisse.

Concernant les investissements, le CHO et l'ancienne piscine étant sous avis défavorable de la Commission de Sécurité, des travaux de mise en conformité vont être fait sur ces bâtiments.

Patrick Martin souligne que beaucoup de bâtiments sont dans un état limite et que la nouvelle municipalité a décidé de privilégier l'entretien du patrimoine.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

VOTE POUR : 15 M. Cyril BONNEVIE ayant utilisé le pouvoir de M. SCARAFFIOTTI

ABSTENTION : 4 (Mme Denise BONNEVIE – M. Gérard MATTIS- M. Pierre ROUX MOLLARD-Mme Ingrid THOLMER) Monsieur Mattis ayant utilisé le pouvoir de Mme BONNEVIE

Délibération 2021.02.03. : Budget primitif 2021 – Budget annexe « Parkings »

Cette note est composée de 5 parties :

1. Présentation générale

2. Contexte et orientations budgétaires 2021
3. Equilibre budgétaire général 2021
4. Section de Fonctionnement 2021
5. Section d'Investissement 2021

1-Présentation Générale

Ce budget intègre les parcs de stationnement couverts suivants :

PARKINGS COUVERTS	Nb de places
Parking du Centre	340
Parking du Rond Point des Pistes	77
Parking du Centre Henri Oreiller	118
Parking des Richardes	50
Parking de la Face de Bellevarde	448
Parking couvert Daille	327
Parking du cret	190
Total	1550
Parc aériens	Nb de places
Plaine de la Daille	140
Laisinant	95
Manchet	95
Total	330
Total de places de parking	1880

En 2017, une délégation de service public a été attribuée à la société SAGS. Elle se terminera le 30/09/2029.

Le parking du Crêt a été intégré à la DSP en 2017. Ce nouvel équipement accueille 190 places pour une surface d'exploitation de 4673 m².

2- Contexte et orientations budgétaires 2021

Le budget d'exploitation Parkings est composé de dépenses fixes (loyers, frais financiers, amortissements...). Les recettes d'exploitation sont composées de deux grandes masses : la subvention d'équilibre et la redevance DSP versée par la société SAGS.

L'orientation budgétaire de 2021 constate l'absence de recettes autres que la subvention d'équilibre du Budget Principal. La situation économique entraîne une baisse considérable de la redevance versée par le fermier SAGS (-35%).

Les taxes foncières seront ajustées lors du budget supplémentaire.

Historiquement, le budget annexe Parkings expose un excédent d'investissement. En 2020, l'état a mis en place un instrument financier d'aide aux collectivités permettant d'abonder la section de fonctionnement par l'excédent d'investissement. Ce mécanisme a été mis en œuvre pour un montant de **139.000 €**.

3- Equilibre budgétaire global 2021

BUDGET ANNEXE PARKINGS	DEPENSES	RECETTES
VOTE EXPLOITATION	952 276	952 276
VOTE INVESTISSEMENT	887 044	891 609
RESTES A REALISER 2020	4 565	
TOTAL INVESTISSEMENT	891 609	891 609

4- Exploitation 2021

Les charges et produits s'équilibrent à **952.276 €**

DEPENSES EXPLOITATION	2019	2020	Prev 2021
011 - Dépenses d' Exploitation Générales		270 615	125 873
6132-Locations Parkings Extérieurs	49 890	53 940	54 000
614-Charges Locatives	16 206	18 512	18 600
61521-Entretien		290	1 000
6161-Assurances	30 312	30 550	31 600
63512-Taxes Foncières	101 677	167 323	20 673
66 - Charges Financieres	264 334	250 108	236 100
67 - Charges exceptionnelles		435	500
DOTAT. AMORT.	583 311	590 529	589 803
TOTAL DEPENSES	847 645	1 111 687	952 276

	en Euros	en Euros	en Euros
RECETTES EXPLOITATION	2019	2020	Prev 2021
70 - Vente de Produits - Remboursements de Fra	39 762	33 050	34 035
74 - Subventions Budget Principal	721 635	743 421	650 000
75 - Redevances versées par le Fermier	173 716	158 013	103 000
042 - Opérations d'Ordre	133 201	304 241	165 241
Excédent antérieur			
TOTAL RECETTES	1 068 314	1 238 725	952 276

La section de fonctionnement du budget Parkings est soumise à une baisse des recettes d'exploitation chronique, sous l'effet du contrat DSP et l'effet COVID.

Cette situation impose d'augmenter la subvention d'équilibre issue du Budget Principal.

5- Investissement 2021

Les dépenses d'investissement 2021 se décomposent ainsi :

Travaux dans les parkings	391 500
Reports 2020	4 565
Remboursement en capital de la dette	330 303

Un plan ambitieux de travaux dans les parkings est planifié en 2021 pour remettre en état ces équipements. Un emprunt d'équilibre des investissements est budgété à hauteur de **301.806 €**.

Lors de l'affectation des résultats 2020, l'excédent qui sera constaté sera fléché sur les travaux et viendra minorer le besoin d'emprunt.

Le budget de fonctionnement est lui aussi en baisse de 15%, passant de 1 111 687€ en 2020 à 952 276€ cette année. Des travaux de rénovation sont prévus à hauteur de 391 500€ pour une remise à niveau indispensable des parkings communaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

ADOpte le budget primitif 2021 pour le budget annexe PARKINGS,

Délibération N°2021.02.05 : Budget primitif 2021 – Budget annexe « Eau et Assainissement »

Le budget primitif pour l'année 2021 se présente ainsi :

BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
VOTE EXPLOITATION	651 056	651 056
VOTE INVESTISSEMENT	521 269	574 563
RESTES A REALISER 2020	53 294	
TOTAL INVESTISSEMENT	574 563	574 563

Cette compétence a vocation à être transférée à la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise.

L'équilibre d'exploitation est sans difficulté et permet régulièrement de dégager de l'autofinancement comme en 2021 pour un volume de 207.000 €. Les investissements sont importants, notamment sur la STEP.

Cette année, en 2021, un important volume sera consacré au « collecteur » : **276.872 €** avant le Budget Supplémentaire.

4. SECTION EXPLOITATION

Le budget Eau et Assainissement doit assumer un volume de dotations aux amortissements important du fait des infrastructures. L'importance des investissements impose également de dégager une capacité d'autofinancement suffisante pour soutenir la section.

DEPENSES	REA 2020	Prev 2021
011 - Dépenses d' Exploitation Générales	27 627	71 493
61523 - Entretien Reseaux	364	2 000
6161-6168 Assurances et autres	1 405	1 500
6226 - Honoraires	7 937	15 000
6228 Divers	2 017	3 000
6262-Télécoms	388	400
6287-Remboursements de frais	15 000	48 593
6281 - Concours divers	516	1 000
67 - Charges exceptionnelles		5 000
042 - DOTAT. AMORT.	366 343	367 563
Virement à la section d'inv.		207 000
TOTAL DEPENSES EXPLOITATION	393 970	651 056

POINT CLE : Répartition des principales dépenses d'exploitation :

Dépenses générales d'exploitation	76 493	12%
Dotations aux amortissements	367 563	56%
Autofinancement dégagé	207 000	32%
Total	651 056	

⇒ Les dépenses générales d'exploitation augmentent de **manière significative à + 43.866 €, soit + 158% par rapport au réalisé 2020** ; la principale raison est l'augmentation des remboursements de frais au « Budget Principal ». Il s'agit des frais de structures et de gestion du budget annexe qui sont « remontés ». C'est une recette pour le BP.

RECETTES	en Euros		en Euros	
	2019	REA 2020	Prev 2021	
70 - Vente de Produits		620 691	617 320	
70111 - Vente eau abonnés	325 864	311 427	310 000	
70611 - Redevance Assainissement collectif	165 371	169 889	170 000	
70613 - PFAC	158 764	132 055	130 000	
Locations	7 320	7 319	7 320	
74 - Prime Epuration		11 769	12 000	
75 - Redevances versées		6 292	6 000	
042 - Opérations d'Ordre		15 646	15 736	
TOTAL RECETTES		654 398	651 056	

→ **POINT CLE** : Les recettes d'exploitation (70) : le volume des recettes d'exploitation sur ce chapitre est en baisse structurelle depuis 2017.

	2017	2018	2019	2020	Prévision 2021
VENTES D'EAU AUX ABONNES	325 487	315 919	325 864	311 427	310 000
REDEVANCES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	181 086	178 800	165 371	169 889	170 000
PARTICIPATIONS POUR ASSAINISSEMENT COLLECTIF	250 610	227 701	158 764	132 055	130 000
Totaux	757 183	722 419	649 999	613 371	610 000

Les recettes d'exploitation permettent de dégager un autofinancement de **207.000 €** qui vient soutenir les investissements. Les charges et produits s'équilibrent à **651.056 €**.

5. SECTION INVESTISSEMENT

Le budget des **dépenses** réelles d'équipements est de **505.633 €** auxquels s'ajoutent les reports de crédits pour **53.294 €**.

Ce budget annexe n'est pas endetté.

Liste des opérations d'investissements validées par la Commission Finances :

devoiemnt réseau legettaz "bergerie"	21 000
Dévoiemnt chalet Roesch	42 821
RESEAU COL DE L ISERAN	51 100
STATION EPURATION	48 740
Fin réfection collecteur principal à la STEP	276 872
EAU : RESERVOIR LA LEGETTAZ 800 M3	9 000
Etudes réseaux Bellegarde	6 000
réserve remplacement conduite EAU POTABLE	30 000
pose compteurs sur réseau Cacholet	20 000

Véronique Pesenti Gros présente le dernier budget, celui concernant l'eau et l'assainissement. Les dépenses d'exploitation, sont en forte augmentation alors que les recettes sont en légère baisse. Parmi les travaux à réaliser cette année, plus de 275 000€ vont être investis dans la réfection du collecteur principal allant à la station d'épuration.

Patrick Martin souligne que ce budget va rythmer la mandature en cours car il doit être transféré à la CCHT avant 2026 avec un impact important sur le prix de l'eau qui pourrait à terme doubler pour Val d'Isère. Comme la commune investit déjà lourdement sur la STEP, une discussion est ouverte avec la CCHT pour que les efforts réalisés soient pris en compte.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

ADOPTE le budget primitif 2021 pour le budget annexe EAU et ASSAINISSEMENT

Délibération 2021.02.05 Mandatement du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie en vue de la souscription d'un contrat d'assurance groupe pour la couverture du risque statutaire.

Le Maire expose :

- que l'application du régime de protection sociale des agents territoriaux implique pour notre commune des charges financières, par nature imprévisibles,
- que pour se prémunir contre ces risques, il est possible de souscrire un contrat d'assurance,
- que le centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie propose de souscrire, à compter du 1^{er} janvier 2022, un contrat d'assurance commun aux collectivités et aux établissements publics qui en feront la demande contre les risques financiers liés à l'indisponibilité physique des agents territoriaux relevant, ou pas, de la C.N.R.A.C.L. (maladie, accident de service, maternité, etc...). Les contrats d'assurance proposés par les centres de gestion sont communément appelés « contrats d'assurance groupe », le groupe ainsi constitué permettant d'obtenir auprès des compagnies d'assurance, grâce à la mutualisation, des taux plus intéressants que ceux pouvant être négociés isolément par chaque employeur public,
- que pour pouvoir éventuellement adhérer au contrat résultant de cette procédure, qui ferait l'objet d'une délibération ultérieure, il convient de demander au Centre de gestion de mener cette procédure de marché pour le compte de notre commune,
- que si au terme de la consultation menée par le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie, les conditions financières obtenues ne conviennent pas à la commune, elle aura la faculté de ne pas adhérer au contrat,

Vu la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 26,

Vu le décret n° 86.552 du 14 mars 1986 pris pour l'application du 2^{ème} alinéa de l'article 26 de la loi n°84.53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurance souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements publics territoriaux,

Vu la délibération du conseil d'administration du Centre de gestion de la Savoie de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie en date du 17 septembre 2020 relative au projet de souscription d'un contrat d'assurance groupe pour la couverture du risque statutaire,

NB : un montant de 103 141 euros a été versé en 2020 pour assurer ces risques.

Article 1 : donner mandat au Centre de gestion la Fonction Publique Territoriale de la Savoie aux fins de mener, pour son compte, la procédure de marché nécessaire à la souscription d'un contrat d'assurance groupe susceptible de la garantir contre les risques financiers liés au régime de protection sociale des agents publics territoriaux affiliés et/ou non affiliés à la CNRACL.

Article 2 : charger Monsieur le Maire de transmettre au Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie les statistiques relatives aux caractéristiques quantitatives et qualitatives des agents territoriaux de la commune, nécessaires pour l'élaboration du cahier des charges de la consultation.

Article 3 : indique que 109 agents CNRACL sont employés par la commune au 31 décembre 2020. Cet effectif conditionnera le rattachement de la commune à l'une des tranches du marché public qui sera conduit par le Cdg73.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité**,

DONNE mandat au Centre de gestion la Fonction Publique Territoriale de la Savoie aux fins de mener, pour son compte, la procédure de marché nécessaire à la souscription d'un contrat d'assurance groupe susceptible de la garantir contre les risques financiers liés au régime de protection sociale des agents publics territoriaux affiliés et/ou non affiliés à la CNRACL.

CHARGE Monsieur le Maire de transmettre au Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie les statistiques relatives aux caractéristiques quantitatives et qualitatives des agents territoriaux de la commune, nécessaires pour l'élaboration du cahier des charges de la consultation.

INDIQUE que 109 agents CNRACL sont employés par la commune au 31 décembre 2020. Cet effectif conditionnera le rattachement de la commune à l'une des tranches du marché public qui sera conduit par le Cdg73.

Délibération 2021.02.06 : Motion sur les mesures compensatoires demandées pour les 8 communes de la Communauté de communes de Haute-Tarentaise suite aux pertes économiques : « saison blanche pour notre territoire de Montagne ».

Depuis leur création, les stations de sports d'hiver n'ont jamais été confrontées au scénario d'une « saison blanche » c'est-à-dire sans activité économique et touristique.

Les communes ayant sur leur sol des stations de sports d'hiver et leurs Etablissements Publics de Coopération Intercommunale sont largement dépendants du bon fonctionnement de l'écosystème

Montagnard : remontées mécaniques, moniteurs, activités de loisirs, hébergeurs collectifs ou individuels, professionnels de la santé, restaurants, bars, commerces de proximité, magasins de sport, l'ensemble des fournisseurs et sous-traitants, transporteurs, taxis...

En année classique, les communes doivent en effet prendre en charge des équipements qui s'amortissent sur moins de 6 mois d'activité en comptant la saison d'été : parkings couverts, voiries, équipements publics, réseaux de transports internes, etc. Il est déjà difficile d'équilibrer les budgets dits « annexes » (transports, remontées mécaniques, parkings). On devine aisément les conséquences immédiates sur les budgets des communes et de la Communauté de communes de Haute-Tarentaise **que l'on peut estimer à plus 20 millions d'euros pour 2021**. Cette situation est d'autant plus fragile que les exploitants des remontées mécaniques, des parkings et des campings, pour ne citer que les plus importants, versent des redevances contractuelles à leur commune basées sur leur chiffre d'affaires et, pour les remontées mécaniques, la taxe « loi montagne ». Ces produits ne suffisent pas, la plupart du temps à équilibrer les budgets dits « annexes » qui sont donc subventionnés par les budgets principaux.

Nous partageons le désarroi des milliers d'employés de la Montagne sans emploi, nous comprenons leur sentiment d'abandon.

Nous portons une attention toute particulière aux Offices de Tourisme qui perçoivent habituellement, directement ou indirectement, la taxe de séjour. En temps normal, là encore, les offices ont recours aux communes pour équilibrer leur budget.

En une année, l'épargne nette des communes-support de stations risque de « fondre comme neige au soleil ».

Or, les communes ont des obligations que n'a pas l'État. En effet, leur budget **s'équilibre** en principe tant en prévision budgétaire qu'en exécution réelle.

Il en va de la survie des stations. Les conséquences à moyen et long terme sur les budgets ne sont encore pas chiffrables mais risquent d'entraîner d'autres effets négatifs qui perdureront au moins jusqu'en 2024 : **pertes de bases fiscales, augmentation des dépenses en direction des populations en grande précarité...**

Face au désarroi des acteurs économiques, notamment les plus petits d'entre eux, les communes ne peuvent les aider qu'à la marge en acceptant par exemple de ne pas encaisser certaines recettes comme les redevances d'occupation du domaine public.

La COVID accentue les combats des territoires de Montagne. **Il n'est pas acceptable pour un élu de voir une partie de ses habitants sur son territoire en grande souffrance sans avoir les moyens d'y remédier.** Au-delà des décès causés par la pandémie de la COVID, mesure-t-on les dégâts indirects engendrés par la crise sanitaire ?

C'est pourquoi, afin de faire entendre la voix du monde de la Montagne au travers de ses représentants élus, le Président de la Communauté de communes de Haute-Tarentaise propose d'adopter la résolution suivante :

1 - L'État doit assumer financièrement les conséquences de ses décisions liées à la « crise sanitaire », quelle qu'en soit la légitimité, « quoiqu'il en coûte », et notamment celles affectant le fonctionnement de l'écosystème montagnard :

- En annulant, pour 2021, le prélèvement du FPIC pour la Communauté de communes et les communes membres du territoire de la Haute-Tarentaise. Cette dépense représente une ponction de plus 3.8 millions pour le territoire de la Haute-Tarentaise ;



Val d'Isère

MAIRIE

- En compensant intégralement les pertes de recettes imputées à la crise sanitaire sur le budget principal et les budgets « annexes » des communes et de la Communauté de communes de Haute-Tarentaise ;
- En nouant avec les communes concernées et leurs EPCI un pacte pluriannuel (2021-2025) leur donnant la garantie d'un accompagnement financier sur la base d'indicateurs et de trajectoires validés en commun et leur procurant de la visibilité.

2 - À titre conservatoire, il est suggéré à la Communauté de communes et à ses communes membres de ne pas inscrire le prélèvement du FPIC dans leurs budgets 2021.

M. le Maire indique que ce texte sera également présenté aux conseils municipaux des autres communes de Haute Tarentaise. Ce document de deux pages, intitulé « saison blanche pour notre territoire de Montagne » revient sur les pertes financières importantes pour les communes supports de station de sport d'hiver.

« On devine aisément les conséquences immédiates sur les budgets des communes et de la Communauté de communes de Haute Tarentaise que l'on peut estimer à 20 millions d'euros pour 2021. [...] Il n'est pas acceptable pour un élu de voir une partie de ses habitants sur son territoire en grande souffrance sans avoir les moyens d'y remédier. Au-delà des décès causés par la pandémie de la COVID, mesure-t-on les dégâts indirects engendrés par la crise sanitaire ? »

Le texte, qui sonne comme un cri d'alarme des communes de Haute Tarentaise à destination de l'État, demande à ce dernier de « compenser intégralement les pertes de recettes imputées à la crise sanitaire sur le budget principal et les budgets annexes des communes de la Communauté de communes de Haute Tarentaise ».

Il propose surtout de ne pas inscrire le prélèvement FPIC (Fond national de Péréquation des ressources Intercommunales et communales) aux budgets des communes pour 2021. En schématisant, ce fonds oblige habituellement les communes « riches » à verser un abondement à destination des communes « pauvres » du territoire. Val d'Isère, abonde à ce fonds à hauteur de 730 000€ par an. Plus globalement, les communes de Haute Tarentaise versent plus de 3,8 millions d'euros par an à ce fonds. En concertation avec les 8 communes de l'intercommunalité, nous avons décidé de ne pas inscrire la dépense du FPIC au budget de chaque commune et de l'Intercommunalité.

« Nous sommes habituellement considérés comme une commune riche, mais cette année, avec l'arrêt des remontées mécaniques, je nous considère comme une commune pauvre » résume M. le maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité**

APPROUVE cette motion portée par les 8 communes du territoire de la Haute-Tarentaise,
VOTE en faveur de cette motion.

Délibération 2021.02.07 : Demande de subventions auprès du conseil départemental de la Savoie (FDEC - CTS)

Le maire expose la nécessité de demander des aides financières auprès du conseil départemental de la Savoie, pour les projets de la commune pour cette année 2021.

Le conseil départemental de la Savoie dans le cadre de son F.D.E.C. (Fonds Départemental d'Equipement des Communes) et CTS (Contrat Territorial de Savoie) prévoit la possibilité de subventionner ce type de travaux.

Liste des projets éligibles au FDEC et CTS :

- Achat engin de déneigement (Fraise à neige)
- Aire de jeux pour enfants à l'école maternelle
- Aménagement et sécurisation d'arrêts de bus ou d'une aire de retournement des bus au rond-point des pistes
- Aménagement de voirie communale (aménagement carrefour du Picheru)
- Petits projets d'investissements locaux (éclairage public, signalétique, dénomination et numérotation des rues)
- Travaux d'extension du réfectoire scolaire
- Travaux de rénovation et de mise en conformité des bâtiments communaux

Mme Ouachani indique que les montants de subvention ne sont pas connus à l'avance, ces taux s'échelonnent de 15% à 60% du coût de l'opération, souvent plafonnés.

Pour exemple, pour une fraise à neige à 400.000€, on pourrait bénéficier de 100.000€

M. Mattis indique qu'une bonne organisation a le mérite de réagir plus rapidement et qu'il faut arriver les premiers pour déposer les dossiers de demandes de subventions.

Patrick Martin acquiesce ajoutant que par le passé la municipalité demandait les subventions après coup, une pratique qu'il entend changer

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **à l'unanimité** :

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter l'octroi de subventions pour les travaux engagés par la commune, les plus élevées possibles, auprès du Conseil Départemental de la Savoie

AUTORISE Monsieur le Maire à demander l'autorisation au Conseil Départemental de la Savoie de pouvoir commencer les travaux par anticipation, sans préjuger des aides éventuelles qui pourraient être attribuées

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces afférentes à ces opérations



Val d'Isère

MAIRIE

Délibération 2021.02.08 : Demande de subvention auprès du Fond Interministériel de Protection de la Délinquance – projet vidéoprotection.

La commune de Val d'Isère dispose d'un système de vidéoprotection depuis 2008. Il est utilisé dans le cadre de la gestion des flux, la lutte contre les incivilités et la délinquance (vols, rixes, dégradations, déchets, nuisances, etc), la recherche de personnes disparues, la sécurisation des sites sensibles ainsi que la gestion des risques naturels.

Si la commune dispose de moyens performants dans son système de transmission, les caméras ont une durée de vie et l'équipement actuel est devenu obsolète. Les nouvelles technologies permettent une meilleure exploitation des images. Et de fait, un meilleur résultat.

Basé sur un diagnostic de sureté, le projet de rénovation de notre système actuel porte sur deux objectifs :

- Remplacer les caméras existantes par des caméras adaptées aux nouveaux besoin et au mode de fonctionnement du Centre de Supervision Urbain.
- Etendre l'installation sur des secteurs qui ne sont pas couverts et dont le besoin s'en fait sentir pour répondre au diagnostic situationnel.

Monsieur le Maire souhaite donc rénover et développer l'installation de vidéoprotection existante.

A ce titre, la commune peut bénéficier de subvention de l'état dans le cadre du Fond Interministériel de protection contre la délinquance.

Mme Demri demande si l'intérêt de ces caméras est démontré.

M. le maire juge que oui. Il poursuit en insistant sur le fait qu'il qu'il s'agit d'un système « soft » ce n'est Big Brother dit-il mais cela peut servir dans la lecture de plaques minéralogiques pour voir qui rentre ou qui sort de Val d'Isère en cas d'enquêtes de police par exemple.

M. Balenbois précise qu'il existe différents niveaux de vidéoprotection, ici, on cherche un système adapté au village.

M. Bonnevie précise également qu'il s'agit de caméras sans personne pour les regarder en continu mais qu'une relecture est possible.

« Sabine, tu es inquiète pour les libertés individuelles ? » demande M. Cerboneschi

Mme Demri répond par l'affirmative et dit s'inquiéter du développement de la vidéo qui lui fait craindre une atteinte aux libertés individuelles, en effet.

Mmes Ouachani et Tholmer relatent un incident qui s'était produit, il y a quelques années, vers l'école où un enfant avait été abordé par un adulte Dans ce cas précis, la vidéo surveillance aurait été très utile pour l'enquête de police.

M. le maire estime qu'en effet c'est un système très utile et cela ne l'effraie pas. Pour exemple, l'avalanche des Côves, d'il y a quelques jours : en cas d'issue tragique dans ce type de circonstances, la vidéo pourrait être utilisée pour reconstituer le cheminement des personnes, vérifier le bon positionnement de la signalétique de sécurité...c'est une protection juridique supplémentaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité**,

AUTORISE Monsieur le maire à solliciter l'octroi d'une subvention pour les travaux engagés par la commune, auprès FIPD,

DEMANDE l'autorisation de pouvoir commencer les travaux par anticipation, sans préjuger de l'aide éventuelle qui pourrait être attribuée,

AUTORISE Monsieur le maire à signer l'ensemble des pièces afférentes à cette opération interministériel de Protection de la délinquance

Délibération 2021.02.09 : Association pour l'animation audio-visuelle et musicale de Val d'Isère (RADIOVAL) - Adoption d'une convention d'objectifs pour l'année 2021

Cadre légal et réglementaire des conventions d'objectifs

La loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques prévoit que l'autorité administrative qui attribue une subvention à une association doit, lorsque cette subvention dépasse un seuil défini par décret (23 000 €), conclure une convention d'objectifs avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie. Ces conventions, précisant le montant et les conditions d'utilisation de la subvention, permettent d'en contrôler la bonne gestion dans le cadre d'un rapport annuel comptable transmis à la collectivité.

Les objectifs poursuivis par l'Association pour l'animation audio-visuelle et musicale de Val d'Isère

L'Association pour l'animation audio-visuelle et musicale de Val d'Isère assure les fonctions d'intérêt général principales suivantes : RADIO VAL a une mission d'intérêt public local dans la mesure où elle est le principal informateur de l'ensemble des acteurs de la station de VAL D'ISERE :

- Pour l'exercice de sa mission, **l'Association pour l'animation audio-visuelle et musicale de Val d'Isère** travaille en concertation étroite avec la Commune et l'ensemble de ses services, Val d'Isère Tourisme, le Centre Henri OREILLER, l'Association VIE VAL D'IS et le Club des sports.
- L'équipe de **l'Association pour l'animation audio-visuelle et musicale de Val d'Isère** informe la population résidente et touristique locale de manière exhaustive de l'ensemble des événements actuels y compris sécuritaires intéressant la station.
- Elle retransmet sur son site Internet toutes les informations communiquées sur les ondes hertziennes par Radio Val d'Isère. Elle présente également des reportages et entretiens en lien avec la station de VAL D'ISERE par moyens vidéo.

Pour ce faire, elle entretient les meilleures relations professionnelles avec les acteurs socio-économiques de la station.

Budget prévisionnel de l'Association pour l'animation audio-visuelle et musicale de VAL d'ISERE

Le montant du soutien financier de la Commune est arrêté en Conseil Municipal au regard du prévisionnel de fonctionnement détaillé par activité, présenté par **l'Association pour l'animation audio-visuelle et musicale de Val d'Isère**.

Le montant prévisionnel total de la subvention accordée pour l'année 2021 à **l'Association pour l'animation audio-visuelle et musicale de Val d'Isère** s'élève à la somme de **87 210 € TTC répartie comme suit :**

- **43 605 € TTC à la section RADIO** (en 2 versements : avril et juillet),
- **43 605 € TTC à la section TELEVISION** (en 2 versements : avril et juillet).



Val d'Isère

MAIRIE

Mme Maire fait une présentation de l'activité de Radioval : « On l'écoute tous les jours et on en parle une fois par an : je vais donc vous donner quelques chiffres »

Les chiffres d'audience sont en hausse (en moyenne +14%) avec des pics comme le 15 mars 2020 (+87%) La moyenne d'écoute en saison tourne autour de 2000 personnes par jour mais seules les connections internet peuvent être comptabilisées avec

- +21% pour les Infos Avalines
- +17% pour les Vidéos
- +146% pour les Podcasts

La subvention versée est stable depuis plusieurs années et ce montant ne représente habituellement qu'un gros tiers du budget, les autres sources de revenus étant la publicité et les ventes de produits ou prestations (photos, vidéos).

Avec une forte baisse de la publicité, la gestion de cette année va être sportive et Valentin a déjà adopté une gestion prudente des coûts.

Le service de la radio est unanimement apprécié.

M. Mattis souligne que c'est un service très apprécié des copropriétaires qui sont de bons influenceurs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité**

APPROUVE le montant de la subvention versée à l'Association pour l'animation audio-visuelle et musicale de Val d'Isère pour l'année 2021

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs à signer entre l'Association pour l'animation audio-visuelle et musicale de Val d'Isère et la commune

AUTORISE M. le maire à signer ladite convention et tout document afférent à ce dossier.

Ordre du jour épuisé

Fin de séance à 10h10

La secrétaire de séance,
Mme Dominique Maire



Val d'Isère

MAIRIE